



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

♦♦♦

SÉANCE
DU 22 AVRIL 2014

♦♦♦

L'An Deux Mille Quatorze, le 22 avril, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 16 avril, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18H35, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Robin FRERET, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal et constate la PRÉSENCE de M. DOSSANG Guy ; M. MACH Bernard ; M. FOLLIN Jean-Pierre suppléant de M. BEHAR Claude ; M. PRIEZ Rémi ; M. MAILLARD Jean-Marie jusqu'à 20H35 ; M. BARRAL Fernand ; M. MARQUAIS Raynal ; M. PATTYN Patrick ; M. LEFRAND Guy ; Mme BEAUVILLARD Karène ; M. BOURRELLIER Ludovic ; Mme DURANTON Nicole ; M. PAVON Jean-Pierre ; Mme AUGER Stéphanie ; M. LEPINTEUR Olivier ; Mme DIOUKHANÉ Coumba ; M. ROUSSEL Emmanuel ; Mme LEBARBIER Stéphanie ; M. ADIGUZEL Erkan ; Mme LESEIGNEUR Diane ; M. DERRAR Mohamed ; Mme LUVINI Françoise ; M. MANÉ Abdoulaye ; Mme BANDELIER Lysiane ; M. FRERET Robin ; Mme MARAGLIANO Francine ; M. CAPUANO Giovanni ; Mme LEON Patricia ; M. ETTAZAOUI Driss ; Mme MORLOCK Sabine ; Mme JUIN Clarisse ; M. BENTALHA Mohammed ; Mme LEPETIT Chantal ; M. GHZALALE Fouade ; M. CHAMPREDON Michel ; M. VEYRI Timour ; M. NOGAREDE Alain ; Mme CAILLAT Catherine ; M. SILIGHINI Gérard ; M. CAMOIN Emmanuel ; Mme VILAIN Mireille ; M. MORILLON Marc ; M. HAMEL Raynald ; Mme CANEL Françoise ; M. GANTIER François ; Mme BAUGE Agnès ; M. BIBES François ; Mme LE GOFF Hélène ; M. JARRY Jacky suppléant de M. MOLINA Michel ; Mme BOCAGE Sophie ; M. CASTEL Patrick ; Mme SORET Martine suppléante de M. FEUVRAIS Martial ; M. EUDIER Moïse ; M. WALASZEK Jean-Pierre ; Mme LEMEILLEUR Monica ; M. PERRIN Marc ; M. HUBERT Xavier ; M. SIMON Stéphane ; M. GILLES Hervé ; M. MABIRE Arnaud ; M. SENKEWITCH Georges ; M. LEFRANCOIS Thierry ; M. JAMES Jean-Claude ; M. CINTRAT Jean-Luc ; M. DE LANGHE Christian ; M. GROIZELEAU Bruno ; Mme HAGUET-VOLCKAERT Florence ; M. RANGER Michel ; M. CHOKOMERT Patrice ; Mme BENARD Catherine ; M. NAUROY Hugues suppléant de M. ROUSSEL Cédric ;

ONT DONNE POUVOIR : M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas a donné pouvoir à M. LEFRAND Guy ; Mme TUBIANA Camille a donné pouvoir à Mme DURANTON Nicole ; M. DAIX Jean-Robert a donné pouvoir à M. BOURRELLIER Ludovic ; Mme PECQUEUX Delphine a donné pouvoir à Mme AUGER Stéphanie ; M. VINE Pascal a donné pouvoir à M. FRERET Robin ; Mme HANNOTEUX Maryvonne a donné pouvoir à M. NOGAREDE Alain ; Mme CHARGELEGUE Simone a donné pouvoir à M. VEYRI Timour ; M. WATEL Patrik a donné pouvoir à Mme BAUGÉ Agnès ; M. DULONDEL Michel a donné pouvoir à M. WALASZEK Jean-Pierre ; M. BROCHOT Bernard a donné pouvoir à M. MABIRE Arnaud.

♦♦♦

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, permettez-moi d'abord de vous présenter toutes mes excuses. J'étais bloqué avec le Vice-président monde de Glaxo. Vous pourrez comprendre qu'en matière d'investissements et de maintien de l'emploi, cela était évidemment très important. Je vous présente encore une fois toutes mes excuses. J'essaierai de faire en sorte que cela ne se reproduise pas ou pas trop souvent.

Je vous propose de passer dès à présent à l'ordre du jour.

Nous avons un peu modifié l'organisation du plan de table. Je peux comprendre que certains aimeraient voir un autre plan de table et souhaiteraient être à une tout autre place, donc je vous proposerai, si vous le souhaitez, de modifier éventuellement chaque année le plan de table, et non à chaque fois, ce qui obligerait les services informatiques à préparer différemment les choses.

Si vous en êtes d'accord, je vous proposerai donc de préparer et de modifier le plan de table annuellement, de façon à ce que chacun, à un moment ou un autre, puisse avoir la meilleure place possible, qui lui revient naturellement.

Je vous en remercie.

M. Fréret, je vous propose de faire l'appel.

[M. Fréret procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.]

Merci M. Fréret.

Attributions du Conseil communautaire – Délégation au Président

M. Guy LEFRAND

Je vous propose de passer à la première délibération concernant les attributions du Conseil communautaire et la délégation au Président.

Ces délégations, mes chers collègues, sont les mêmes que celles qui préexistaient sous le précédent mandat, des délégations – si j'ose dire – classiques faites au Président, basées sur celles des maires, et auxquelles s'ajoute une délégation liée au lancement et à l'attribution des marchés publics et une délégation en termes de signature de conventions à passer avec les communes pour la mise en œuvre de la participation pour voirie et réseaux (PVR) à l'occasion d'opérations d'urbanisation.

La délibération prévoit pour vous la possibilité de subdéléguer aux Vice-présidents ces délégations.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Que signifie « arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux » ?

M. Guy LEFRAND

Il faut lire « communautaires ». Il s'agit d'une coquille. Elle n'a pas été modifiée sur vos délibérations mais elle l'est sur les nôtres. Il faut comprendre « communautaires », vous avez raison M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Et donc il s'agit des « services publics communautaires » aussi.

M. Guy LEFRAND

Oui, « communautaires » aussi.

M. Gérard SILIGHINI

Merci.

M. Guy LEFRAND

Je vous propose donc de mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie. Trois abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ **DELEGUE (moins 3 abstentions)** à Monsieur le Président, spécifiquement, les attributions suivantes :

- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics communautaires
- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- réaliser les lignes de trésorerie d'un montant maximum de 10 Millions d'Euros ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- prendre toute décision concernant l'attribution des marchés et accords-cadres dont l'attribution ne relève pas de la compétence de la Commission d'Appel d'Offres mais de l'assemblée délibérante, en vertu du code des marchés publics ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

- fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- exercer, au nom du Grand Evreux Agglomération, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que l'EPCI en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code
- intenter au nom du Grand Evreux Agglomération les actions en justice ou défendre le GEA dans les actions intentées contre elle ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires ;
- donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis du Grand Evreux Agglomération préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté, signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux, et enfin signer les conventions à passer avec les communes membres du GEA, pour le reversement, par celles-ci, de la participation pour voirie et réseaux perçue au titre des travaux relevant des compétences du GEA ;
- exercer, au nom du Grand Evreux Agglomération le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;
- exercer le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;
- prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire du GEA ;
- autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont le GEA est membre ;
- saisir la Commission consultative des usagers des services publics locaux pour avis sur tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, tout projet de partenariat ou tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil communautaire.

- **DELEGUE** à Monsieur le Président du Grand Evreux Agglomération, les attributions énoncées ci-dessus, ainsi, éventuellement, qu'aux Vice-présidents dans le cadre de l'article L2122-17 relatif à la suppléance, et **HABILITE** Monsieur le Président à subdéléguer à un ou plusieurs de ses Vice-présidents, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation.

Attributions du Conseil Communautaire - Délégation en matière de gestion active de la dette (délégation spécifique qui doit être renouvelée chaque année)

M. Guy LEFRAND

La deuxième délibération concerne les attributions du Conseil communautaire et la délégation au Président en matière de gestion active de la dette.

Je vais passer la parole à M. Groizeleau, Vice-président chargé des finances.

M. Bruno GROIZELEAU

L'objet est de décider de conclure, si les conditions s'y prêtent et en fonction des opportunités, des opérations de marchés telles que détaillées ci-dessus ; de donner délégation, pour l'année 2014, à Monsieur le Président ou au Vice-président à qui le Président délèguerait cette fonction, pour conclure ces opérations de marchés, et résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction des fluctuations des taux d'intérêts aux fins de se prémunir contre ou tirer partie de ces fluctuations. Il lui sera également possible de réaliser une annulation d'opération de retournement. Il convient également d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-président à qui le Président délèguerait cette fonction à lancer une consultation et à passer des ordres auprès du ou des établissements retenus ainsi qu'à signer les documents se rapportant aux opérations de marchés ci-dessus détaillées, ainsi qu'à toutes autres opérations relatives à la dette.

Voilà pour la délégation, mais je vais en profiter pour faire l'état des lieux de notre dette.

Cet état des lieux vous est présenté ici en diapositive.

Il s'agit d'un encours de 158,6 M€ pour tous les marchés.

La durée résiduelle de notre dette est de 18 ans et 4 mois, avec des emprunts un peu plus longs pour la partie Eau et Assainissement qui ont été contractés récemment pour nos investissements lourds depuis 2012 et pour une durée de 30 ans.

La vie moyenne résiduelle est de 9 ans et 8 mois. On dit toujours qu'il faut être en-dessous des 10 ans. Cette vie résiduelle représente le temps qu'il faut, grâce à notre autofinancement brut, pour rembourser l'encours de dette.

Le taux moyen payé en 2013 est très bon puisqu'il est de 2,77%, un taux très bas par rapport aux autres. En comparaison, dans la strate du GEA (communautés entre 50 et 100 000 habitants), ce taux est de 3,60%. Nous avons donc des charges financières inférieures aux autres de 1,3 M€.

La structure de notre encours de 158,6 M€ se compose ainsi :

- Budget principal : 51,4 M€ ;
- Assainissement : 53,1 M€ ;
- Eau : 25,1 M€ ;
- Zones d'activité : 20,1 M€ ;
- Transports : 5,4 M€ ;
- Pépinière : 3,5 M€.

Voilà les différents postes dans cet encours.

Si nous passons à la ventilation par prêteur, nous avons 6 prêteurs :

- Le groupe Caisse d'Epargne apparaît en première place avec 36% de cette dette ;
- La Société Générale : 24% ;
- Dexia : 19% ;
- Le groupe Crédit Agricole : 14% ;
- L'Agence de l'Eau : 6% ;
- La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) : 1%.

Quand nous regardons par type la ventilation de notre dette, nous voyons que :

- 64,3% de notre dette est à taux fixe ;
- 18,4% à taux structuré ;
- 17,3 % à taux révisable.

Nous voyons très bien que la partie à taux fixe a nettement augmenté puisqu'en 2010, cette part représentait 9,40% seulement et qu'elle est passée à 64,3%.

La Charte Gissler est la cotation des prêts en fonction des risques supportés par les collectivités. En 2010, nous avons un encours structuré, c'est-à-dire risqué, de 78% ; il est maintenant de 18,4%.

Cette cotation Gissler s'établit sur une échelle de 1 à 7 et de A à F. Vous voyez sur le graphique où nous en sommes : 81,7% de notre encours est codifié en A1, c'est-à-dire en risques maîtrisés très faibles.

Pour en venir à l'année 2014, nous pouvons dire que les taux d'intérêts actuels sont très bas, surtout les taux courts. Les taux longs sont également bas, principalement en raison d'une inflation allemande en baisse qui tire l'inflation euro à la baisse, et d'un excès de liquidité.

Voilà ce que je pouvais dire sur l'état des lieux de la dette, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Groizeleau pour ces précisions d'expert.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non.

Je vais donc mettre aux voix cette délibération sur les attributions du Conseil communautaire et sur la délégation en matière de gestion active de la dette.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Deux abstentions.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DÉCIDE (moins deux abstentions), au titre de la gestion active de la dette du Grand Evreux Agglomération, de conclure, si les conditions s'y prêtent et en fonction des opportunités, des opérations de marchés, **DONNE délégation, pour l'année 2014 à Monsieur le Président et au Vice-Président à qui le Président déléguerait cette fonction, pour conclure ces opérations de marchés, et résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction des fluctuations des taux d'intérêts aux fins de se prémunir contre ou de tirer partie de ces fluctuations. Il lui sera également possible de réaliser une annulation d'opération de retournement, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou le vice-Président à qui le Président déléguerait cette fonction, à lancer une consultation et à passer des ordres auprès du ou des établissements retenus ainsi qu'à signer les documents se rapportant aux opérations de marchés ci-dessus détaillées, ainsi qu'à toutes autres opérations relatives à la dette.*****

SAEM TRANSURBAIN – Désignation des représentants du GEA (12 représentants)

M. Guy LEFRAND

Nous allons maintenant passer à la désignation du Conseil communautaire dans différents organismes, comme nous avons eu l'occasion de le faire chacun dans nos mairies.

Je voudrais simplement vous préciser que lors du dernier Conseil communautaire, nous vous avons proposé de nous faire part de vos candidatures par écrit, par mail, par téléphone ; nous avons donc fait pré-imprimer les noms de ceux qui se sont d'ores et déjà déclarés candidats, mais cela ne préjuge évidemment pas des candidats qui peuvent se déclarer ce soir à l'occasion de chacun des votes. Afin de faciliter le travail de chacun, nous avons simplement souhaité préparer ces votes en amont.

Lorsqu'il faut désigner un ensemble assez important de candidats, comme par exemple 12 candidats pour TransUrbain, et qu'il y a plus de candidats que le nombre de sièges à pourvoir, compte tenu de la durée que demande le dépouillement, il est vous proposé que des agents du Grand Evreux Agglomération procèdent à celui-ci, éventuellement sous le contrôle d'élus, afin de pouvoir poursuivre les autres votes.

La semaine dernière nous avons dépouillé au fur et à mesure ; cette semaine, nous vous proposons de le faire faire.

M. Timour Veyri.

M. Timour VEYRI

M. le Président, chers collègues, nous souhaitons poser la candidature de M. Michel Ranger et de M. Michel Champredon et, afin d'assurer la sincérité du scrutin, vous proposer que ces noms soient d'abord ajoutés sur la feuille par l'ensemble des collègues avant que les noms ne soient rayés.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes encore sur un débat qui précède le vote des représentations. Vous nous redirez pour quelle représentation et dans quel organisme vous souhaitez rajouter ces noms, M. Veyri, puisque je faisais là une présentation globale. Mais évidemment nous allons en tenir compte.

Concernant le SETOM où la représentation est importante puisqu'il nous faut 10 titulaires et 10 suppléants, à la demande d'un certain nombre d'entre vous, je vous propose de retirer ce dossier de l'ordre du jour pour le reporter à la réunion du 29 avril, et ce afin que chacun dispose de plus de temps de réflexion et de préparation. Certains d'entre vous m'ont demandé ce temps supplémentaire pour le SETOM qui, comme chacun le sait, est un sujet particulièrement important.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose donc de reporter le vote de la représentation du Grand Evreux Agglomération au sein du SETOM au 29 avril, auquel cas nous pourrions dès maintenant passer à la représentation du Grand Evreux Agglomération au sein de la SAIEM TransUrbain.

☞ Monsieur le Président annonce le retrait de l'ordre du jour, et son report au Conseil du 29 avril 2014, du dossier relatif à la désignation des représentants du GEA au sein du SETOM.

M. Champredon.

M. Michel CHAMPREDON

Je n'ai pas envoyé ma candidature préalablement mais je voulais exprimer mon souhait d'être candidat vu les enjeux importants que recèlent les déplacements urbains, et notamment TransUrbain. Je voudrais ajouter ma candidature.

Merci.

M. Guy LEFRAND

La candidature de M. Champredon est ajoutée.

M. Timour Veyri, les noms que vous nous aviez proposés concernaient-ils le SETOM ou TransUrbain ?

M. Timour VEYRI

Il s'agissait effectivement de TransUrbain, à la fois pour ajouter le nom de Michel Champredon et celui de Michel Ranger.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Je vous remercie.

Vous avez devant vous des petits papiers préinscrits sur les représentants de TransUrbain. Je vous demande donc à chacun, pour respecter les demandes légitimes des uns et des autres, de rajouter les noms de M. Champredon et de M. Ranger. Charge à vous ensuite de rayer les noms des candidats que vous ne souhaiteriez pas sur cette liste.

Nous avons donc un bulletin comportant les noms de : Mme Hannoteaux, M. Dossang, M. Cintrat, M. Behar, Mme Bénard, M. Mach, Mme Leseigneur, M. Pavon, M. Ettazaoui, Mme Léon, M. Gavard-Gongallud, Mme Morlock, M. Ghzalale, Mme Lebarbier, M. Champredon et M. Ranger.

Je vous propose donc de préparer votre bulletin, qui doit comporter 12 noms maximum. Nous allons ensuite procéder au vote, et puisque M. Fréret se propose de faire l'appel, il pourra le faire.

[M. Cot fait remarquer à M. Lefrand que l'appel nominal sera plus facilement fait avec le tableau numérique qui est devant lui.]

Vous préférez que je le fasse avec mon tableau, vous voulez vraiment que j'aie mal à la gorge.

Je vous rappelle que votre bulletin doit comporter 12 noms maximum, vous pouvez en mettre moins, mais vous devez barrer au moins 4 noms.

Que ceux qui disposent d'un pouvoir le donnent en même temps afin de faciliter le travail des agents du GEA.

[M. Lefrand procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.]

Nous devons avoir, avec les pouvoirs, 81 bulletins.

Avons-nous deux scrutateurs volontaires pour vérifier ?

Mme Duranton et M. Bibes.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non. Parfait. Je vous laisse travailler, tant pis pour vous.

Je vais vous donner le résultat du vote que vous attendez tous et toutes, celui de TransUrbain.

Ont obtenu :

- Mme Hannoteaux : 42 voix ;
- M. Dossang : 71 voix ;
- M. Cintrat : 72 voix ;
- M. Behar : 45 voix ;
- Mme Bénard : 73 voix ;
- M. Mach : 65 voix ;
- Mme Leseigneur : 70 voix ;
- M. Pavon : 58 voix ;
- M. Ettazaoui : 53 voix ;
- Mme Léon : 73 voix ;
- M. Gavard-Gongallud : 63 voix ;
- Mme Morlock : 71 voix ;
- M. Ghzalale : 54 voix ;
- Mme Lebarbier : 64 voix ;
- M. Champredon : 35 voix ;
- M. Ranger : 31 voix.

Sont donc élus : M. Dossang ; M. Cintrat ; Mme Bénard ; M. Mach ; Mme Leseigneur ; M. Pavon ; M. Ettazaoui ; Mme Léon ; M. Gavard-Gongallud ; Mme Morlock ; M. Ghzalale ; Mme Lebarbier.

Je remercie les scrutateurs.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE** les 12 représentants du GEA au sein de la SEM TRANS URBAIN, ainsi qu'il suit :

- M. DOSSANG Guy (71 voix)
- M. CINTRAT Jean-Luc (72 voix)
- Mme BENARD Catherine (73 voix)
- M. MACH Bernard (65 voix)
- Mme LESEIGNEUR Diane (70 voix)
- M. PAVON Jean-Pierre (58 voix)
- M. ETTAZAOUI Driss (53 voix)
- Mme LÉON Patricia (73 voix)
- M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas (63 voix)
- Mme MORLOCK Sabine (71 voix)
- M. GHZALALE Fouade (54 voix)
- Mme LEBARBIER Stéphanie (64 voix)

N'ont pas été élus : Mme Hannoteaux avec 42 voix, M. Béhar avec 45 voix, M. Ranger avec 31 voix et M. Champredon avec 35 voix.

Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) – Assemblée Générale - Désignation des représentants du GEA (1 titulaire et 1 suppléant)

M. Guy LEFRAND

Je vous propose de passer à la délibération suivante, qui est la désignation des représentants du Grand Evreux Agglomération au Groupement des Autorités Responsables de Transports (GART), pour laquelle j'avais reçu la candidature de Mme Duranton.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. Champredon.

M. Michel CHAMPREDON

Je suis candidat pour être suppléant.

M. Guy LEFRAND

M. Champredon est candidat pour être suppléant.

M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Je suis aussi candidat pour être suppléant.

M. Guy LEFRAND

M. Camoin est donc candidat pour être suppléant.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Vous avez donc un vote à faire avec un titulaire et un suppléant. Je vous propose de barrer le nom de l'un des suppléants afin que nous puissions passer au vote.

M. Bibes et Mme Duranton, voulez-vous bien aller préparer vos bulletins de vote ?

[M. Lefrand procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.]

Nous avons 81 bulletins.

Je vous donne le résultat du vote sur le Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART) :

En titulaire : Mme Duranton : 79 voix ;

En suppléant : M. Champredon : 61 voix ; M. Camoin : 16 voix.

Sont donc élus : en titulaire, Mme Duranton ; et en suppléant, M. Champredon.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE Mme DURANTON Nicole (79 voix) en qualité de représentante Titulaire et M. CHAMPREDON Michel (61 voix) en qualité de représentant Suppléant du Grand Evreux Agglomération au sein de l'Assemblée Générale du GART**

N'a pas été élu au poste de suppléant: M. Camoin avec 16 voix.

EPF Normandie – Conseil d'Administration – Désignation du représentant du GEA (1 représentant)

M. Guy LEFRAND

Je vous propose de continuer tant qu'il nous reste encore des élus autour de la table. Je vous propose à présent de passer à la désignation du représentant du GEA à l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN), et pour lequel j'ai reçu la candidature de M. Lepinteur.

M. Lepinteur.

M. Olivier LEPINTEUR

M. le Président, j'annonce que je retire ma candidature.

M. Guy LEFRAND

M. Lepinteur retire sa candidature.

M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Je présente ma candidature pour ce poste : en qualité de Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, il me semblait que je pouvais, en l'absence de la candidature du Président, siéger à l'EPFN.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il d'autres candidatures à l'EPFN ? Il n'y a pas d'autres candidatures.

Je vous propose de passer au vote concernant la désignation du représentant du GEA à l'EPFN. Nous avons une candidature, celle de M. Hubert.

Pour gagner du temps, et vu que nous n'avons qu'une candidature, je vous propose, si tout le monde en est d'accord, de voter à main levée.

Qui vote pour la candidature de M. Hubert à l'EPFN ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions.

Pardon, nous avons quatre abstentions, plus deux pouvoirs. Donc je note six abstentions. En tous cas M. Hubert, vous êtes le premier élu ce soir. Je vous félicite.

M. Xavier HUBERT

Je vous remercie M. le Président.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE M. Xavier HUBERT (moins 6 abstentions) représentant du Grand Evreux Agglomération au sein du Conseil d'Administration de l'E.P.F. Normandie.**

Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) – Comité Responsable du Plan – Désignation des représentants du GEA (1 titulaire et 1 suppléant)

M. Guy LEFRAND

Je vous propose donc de passer à la délibération suivante : la désignation des représentants du Grand Evreux Agglomération au Plan Départemental pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

J'avais reçu la candidature de M. Watel et de Mme Maragliano comme titulaires et la candidature de Mme Bénard comme suppléante.

Mme Maragliano.

Mme Francine MARAGLIANO

M. le Président, mes chers collègues, ma candidature s'inscrit dans la continuité de mon engagement auprès des personnes handicapées, des personnes âgées et des jeunes de moins de 30 ans, et ce Plan est éminemment important pour le public défavorisé.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je ne vois pas d'autres candidatures, donc je vous propose de voter. Vous avez deux candidatures de titulaire et une candidature de suppléant, je vous propose de rayer un des deux noms de titulaires. Nous passons donc au vote pour les représentants au Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées.

[M. Lefrand procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.]

Je vous annonce donc les résultats pour la désignation des représentants au PDALPD.

Ont obtenu :

En titulaire :

- Mme Maragliano : 59 voix ;
- M. Watel : 21 voix.

Mme Maragliano est élue titulaire.

En suppléant :

- Mme Bénard : 76 voix.

Mme Bénard est donc élue suppléante.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE Mme MARAGLIANO Francine (59 voix) en qualité de représentante Titulaire et Mme BENARD Catherine (76 voix) en qualité de représentante Suppléante du Grand Evreux Agglomération au sein au sein du Comité Responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées**
N'a pas été élu au poste de titulaire : M. Watel avec 21 voix.

SAIEM – Assemblée générale et Conseil d'administration (1 titulaire et 1 suppléant)

M. Guy LEFRAND

Je vous propose de continuer et de passer à la SAIEM.

J'ai reçu la candidature de M. Ettazaoui.

Y a-t-il d'autres candidats pour la SAIEM ?

Mme VILAIN.

Mme Mireille VILAIN

Je souhaite me présenter comme suppléante.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Je note donc Mme VILAIN candidate suppléante.

M. Champredon.

M. Michel CHAMPREDON

Je suis également candidat comme suppléant.

M. Guy LEFRAND

M. Champredon est donc candidat comme suppléant.

Pour la SAIEM, je vous propose de voter pour un titulaire et un suppléant, sachant que nous avons un candidat titulaire, M. Ettazaoui, et deux candidats suppléants, Mme VILAIN et M. Champredon. Je vous propose donc de barrer un des deux noms de suppléant.

Nous allons changer un peu de sens, les premiers seront les derniers.

[M. Lefrand procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.]

Nous avons trois dépouillements en cours. De mieux en mieux.

Je vous donne les résultats pour les délégués représentant le GEA à la SAIEM.

Ont obtenu :

Comme titulaire :

- M. Ettazaoui : 70 voix ;
- M. Champredon : 1 voix ;

Comme suppléant :

- M. Champredon : 50 voix ;
- Mme VILAIN : 22 voix.

Sont donc élus, comme titulaire : M. Ettazaoui, et comme suppléant : M. Champredon, pour la SAIEM.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE M. ETTAZAOUI Driss (70 voix) représentant titulaire du GEA au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SAIEM et M. CHAMPREDON Michel (50 voix) suppléant à l'Assemblée Générale.**

N'a pas été élue au poste de suppléante : Mme Vilain avec 22 voix.

SILOGE – Assemblée générale et Conseil d'administration (1 titulaire et 1 suppléant)

M. Guy LEFRAND

Je vous propose de continuer. Mais ensuite nous devons nous arrêter car nous n'aurons plus assez de scrutateurs.

[Mme Moussel remarque qu'il y a encore des scrutateurs disponibles.]

Elle est prête à tout pour ne pas partir trop tard !

Je vous propose donc de passer à la désignation des représentants du GEA à la SILOGE.

J'ai reçu les candidatures de M. Mané et de M. Watel en titulaires.

M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Je suis candidat comme suppléant.

M. Guy LEFRAND

M. Camoin est candidat en suppléant pour la SILOGE.

M. Ghzalale a demandé la parole.

M. Fouade GHZALALE

Je propose ma candidature en suppléant.

M. Guy LEFRAND

M. Camoin, M. Ghzalale. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Pour la SILOGE, nous avons donc deux candidats titulaires, M. Mané et M. Watel, et deux candidats suppléants, M. Camoin et M. Ghzalale.

Je cherche toujours où se trouve le « h », M. Ghzalale, je suis désolé. Pour ceux qui cherchent, cela s'épelle G-H-Z-A-L-A-L-E. Mais je considérerai comme bons les bulletins sur lesquels le « h » se trouvera ailleurs.

Deux candidats titulaires, deux candidats suppléants : je vous propose de rayer un nom de titulaire et un nom de suppléant.

Je pensais que nous avions des résultats mais pas encore, je vous propose donc de voter pour les représentants à la SILOGE.

[M. Lefrand procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.]

Ont obtenu :

En tant que titulaire :

- M. Mané : 44 voix ;
- M. Watel : 32 voix

M. Mané est donc élu.

En tant que suppléant :

- M. Ghzalale : 55 voix ;
- M. Camoin : 14 voix.

Pour la SILOGE, sont élus, en tant que titulaire : M. Mané et en tant que suppléant : M. Ghzalale.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DESIGNE M. MANÉ Abdoulaye (44 voix) représentant titulaire au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale et M. GHZALALE Fouade (55 voix) suppléant à l'Assemblée Générale de SILOGE***

N'ont pas été élus : M. Watel au poste de titulaire avec 32 voix et M. Camoin au poste de suppléant avec 14 voix.

LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE – Assemblée générale et Conseil d'administration (1 titulaire et 1 suppléant)

M. Guy LEFRAND

Je vous propose de passer à la désignation des représentants du GEA au Logement Familial de l'Eure, pour lequel il faut un titulaire et un suppléant.

M. Capuano.

M. Giovanni CAPUANO

Je pose ma candidature comme suppléant.

M. Guy LEFRAND

M. Capuano est candidat suppléant. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Je retire la candidature de Mme Pecqueux.

M. Guy LEFRAND

Vous avez le pouvoir de Mme Pecqueux, n'est-ce pas ?

Mme Stéphanie AUGER

Oui.

M. Guy LEFRAND

Mme VILAIN.

Mme Mireille VILAIN

Je souhaite être candidate comme titulaire.

M. Guy LEFRAND

D'accord. Mme VILAIN présente sa candidature comme titulaire.

Nous avons donc en candidatures titulaires pour le Logement Familial de l'Eure, M. Fréret et Mme VILAIN, et M. Capuano comme suppléant.

[M. Lefrand procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.]

Ont obtenu :

En tant que titulaire :

- M. Fréret : 64 voix ;
- Mme VILAIN : 15 voix ;

En tant que suppléant :

- M. Capuano : 71 voix.

Sont donc élus, comme titulaire pour le Logement Familial de l'Eure, M. Fréret, et comme suppléant, M. Capuano.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DESIGNE M. FRERET Robin (64 voix) représentant titulaire au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale et M. CAPUANO Giovanni (71 voix) suppléant à l'Assemblée Générale du Logement Familial de l'Eure.***

N'a pas été élue au poste de titulaire : Mme Vilain avec 15 voix.

AIR NORMAND – Collège des collectivités territoriales - Désignation des représentants du GEA (1 titulaire et 1 suppléant)

M. Guy LEFRAND

Je vous propose de passer à la délibération concernant la désignation des représentants du GEA à Air Normand.

J'ai reçu la candidature de M. Daix, Air Normand rentrerait dans le champ de compétences de sa Vice-présidence. M. Gavard-Gongallud m'a demandé de le positionner comme suppléant.

Je vous propose M. Daix comme titulaire et M. Gavard-Gongallud comme suppléant.

M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Je pose ma candidature comme suppléant.

M. Guy LEFRAND

M. Camoin se propose également comme suppléant.

Merci.

Vous avez donc le choix. Pour la candidature titulaire, nous avons M. Daix, et pour la candidature suppléant, M. Gavard-Gongallud ou M. Camoin.

Je vous propose donc de rayer un des deux noms de suppléants.

[M. Lefrand procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.]

Je vous communique les résultats du vote de la désignation des représentants pour Air Normand.

Ont obtenu :

Comme titulaire :

- M. Daix : 73 voix ;
- M. Gavard-Gongallud : 2 voix ;

Comme suppléant :

- M. Gavard-Gongallud : 66 voix ;
- M. Camoin : 8 voix ;
- M. Daix : 1 voix.

Sont donc élus comme représentants du GEA à Air Normand : M. Daix comme titulaire et M. Gavard-Gongallud comme suppléant.

Le Conseil communautaire décide :

*☞ **DESIGNE M. DAIX Jean-Robert (73 voix) représentant titulaire et M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas (66 voix) représentant suppléant du Grand Evreux Agglomération au sein de l'Assemblée Générale d'Air Normand***

N'a pas été élu au poste de suppléant : M. Camoin avec 8 voix.

Syndicat du Bassin Versant de la Sogne – Désignation des représentants du GEA (5 titulaires et 1 suppléant)

M. Guy LEFRAND

Je vous propose de passer ensuite à la désignation des représentants du GEA au Syndicat du Bassin Versant de la Sogne, qui n'a pas pour l'instant fait le plein, puisque qu'il nécessite 5 postes de titulaires et 1 poste de suppléant et que j'ai reçu 4 candidatures de titulaires : M. Dossang, M. Gavard-Gongallud, Mme Pecqueux, M. Walaszek.

Je vois que cela se réveille.

M. De Langhe.

M. Christian DE LANGHE

Je vais présenter ma candidature comme titulaire.

M. Guy LEFRAND

Je vous propose donc la candidature comme titulaire de M. de Langhe.

M. Simon.

M. Stéphane SIMON

La commune des Ventes est très impliquée par cette problématique du ruissellement d'eau. Je propose donc la candidature de la commune des Ventes, en tant que titulaire.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. En tant que titulaire. Je vous ai bien compris.

M. Mach.

M. Bernard MACH

M. le Président, je présente ma candidature car la commune d'Arnières-sur-Iton est très concernée par le passage de l'Iton et bien sûr par les captages d'eau.

M. Guy LEFRAND

M. Mach est donc candidat titulaire.

M. Capuano.

M. Giovanni CAPUANO

Je pose ma candidature comme suppléant.

M. Guy LEFRAND

M. Capuano est donc candidat comme suppléant.

M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Je présente également ma candidature comme suppléant. La commune des Baux-Sainte-Croix se trouve, tout comme Arnières, Le Plessis-Grohan et Les Ventes, sur le territoire de cette rivière, la Sogne, et par conséquent je veux bien être suppléant.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Champredon. Non. Pardon.

Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Je retire la candidature de Mme Pecqueux.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. Pour ma part, je vais retirer la candidature de M. Gavard-Gongallud, ce qui nous permettra d'avoir 5 titulaires et 2 suppléants.

Je vais vous redonner la liste des candidats titulaires : M. Dossang, M. Walaszek, M. De Langhe, M. Simon, M. Mach. Vous pouvez barrer des noms si vous le souhaitez mais, en tous cas, vous avez le nombre.

En candidatures comme suppléants, vous avez M. Capuano et M. Hubert. Là il vous est proposé de barrer un des deux noms.

Nous allons donc passer au vote pour la désignation des représentants du GEA au sein du Syndicat du Bassin Versant de la Sogne.

[M. Lefrand procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.]

Voici le résultat du dernier vote, concernant le Syndicat du Bassin Versant de la Sogne.

Sont donc élus titulaires : M. Dossang, avec 73 voix ; M. Walaszek, avec 74 voix ; M. De Langhe, avec 71 voix ; M. Simon, avec 76 voix ; M. Mach, avec 73 voix.

Est élu suppléant : M. Hubert, avec 60 voix, M. Capuano ayant obtenu 17 voix.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE** les 5 délégués titulaires et le délégué suppléant du GEA au sein du Syndicat du bassin versant de la Sogne, ainsi qu'il suit :

Titulaires :

M. DOSSANG Guy (73 voix)

M. WALASZEK Jean-Pierre (74 voix)

M. DE LANGHE Christian (71 voix)

M. SIMON Stéphane (76 voix)

M. MACH Bernard (73 voix)

Suppléant :

M. HUBERT Xavier (60 voix)

N'a pas été élu au poste de suppléant : M. Capuano avec 17 voix.

Informations de M. le Président

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, pendant que nous terminons le décompte des bulletins, je vous propose de regarder les documents que vous devez avoir sur table et qui concernent la désignation des représentants du GEA au sein d'organismes extérieurs, en vue de la préparation du Conseil communautaire du 29 avril.

Tout comme pour le débat de ce soir, je propose que ceux qui sont intéressés proposent leur candidature en amont, dès maintenant, pour les différents organismes, afin de faciliter le travail des services. Ces organismes sont : la Délégation de Service Public, le fonctionnement du garage, le SETOM, l'Office du Tourisme du Grand Evreux, la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise des bassins d'Evreux, la Mission Locale, l'association La Régie des Quartiers, l'association Cursus, la Commission Départementale de l'Emploi, de l'Insertion et des Formations Spécialisées, Eure Expansion, Eure Aménagement Développement, le CROUS, l'IUT, Agro-Hall, l'Agence Régionale de Santé (ARS).

J'espère que vous avez prévu toute votre soirée le 29 avril. Ne prévoyez rien.

Je vous précise que les désignations pour la Commission d'Appel d'Offres et la Délégation de Service Public se font par scrutin de listes.

Je me permets de vous préciser que la Commission d'Appel d'Offres et la Commission de Délégation de Service Public doivent prévoir des listes de 5 noms.

Ceci étant dit afin de faciliter votre travail.

Je vous remercie.

M. Jean-Claude JAMES

Y a-t-il des suppléants pour la Commission d'Appels d'Offres ?

M. Guy LEFRAND

Pour la commission d'Appel d'Offres, il s'agit de 5 titulaires et 5 suppléants.

Il en va de même pour la Délégation de Service Public.

Merci M. James pour cette précision. Vous avez raison.

Il nous faut donc 5 titulaires et 5 suppléants par liste pour la commission d'Appel d'Offres et la Délégation de Service Public.

Merci.

Rapport de situation en matière de développement durable

M. Guy LEFRAND

Je vous propose de passer au dossier suivant de l'ordre du jour, qui est le rapport de situation en matière de développement durable.

Il s'agit d'un bilan, comme vous avez pu le voir, et je vous propose d'en prendre acte. Je suis à votre disposition si certains d'entre vous veulent s'exprimer sur ce sujet.

Je vous proposerais volontiers, de manière à prendre le temps de parler de ce sujet important pour notre territoire, de refaire éventuellement dans quelques semaines un débat davantage politique sur le développement durable, notamment en présence du Vice-président en charge de l'Environnement.

Mais je suis à votre disposition.

M. Veyri.

M. Timour VEYRI

Tout d'abord un mot à l'attention de M. Ghzalale dont les collègues ont du mal à écrire le nom : je sais ce que c'est et je veux lui témoigner ma sympathie.

M. le Président, mes chers collègues,

Le rapport sur la situation en matière de développement durable du GEA qui nous est présenté aujourd'hui fera – personne n'en doute – l'objet d'une réelle satisfaction sur la manière dont cet enjeu déterminant de notre territoire a été poursuivi par le précédent exécutif.

Au-delà de la situation, évoquée de façon très descriptive, des objectifs sont fixés en filigrane. J'espère que nous adhérons tous spontanément à ces objectifs louables. Néanmoins, ils peuvent susciter, au sein de cette assemblée et au-delà, une réflexion, une interrogation, et même une inquiétude.

S'agissant de la réflexion, je reprendrai, si vous me le permettez, les mots du poète disant qu'il n'y a pas d'amour mais que des preuves d'amour. Je crois qu'en matière d'écologie, les choses sont un peu ainsi.

J'en viens au fond de la politique de développement durable du GEA ainsi que sur la gouvernance que, M. le Président, vous souhaitez instaurer au sein de cette enceinte. Il est évoqué dans ce rapport la lutte contre le réchauffement climatique ainsi que l'éco-responsabilité du GEA. Face à ces deux objectifs, des leviers sont envisagés, l'un d'eux étant la politique du transport en commun, que j'espère être un levier évident pour nous tous. Or, M. le Président, avant même d'être élu Président de l'agglomération, vous avez souhaité supprimer les couloirs de bus de la rue du Docteur Oursel dans le cœur d'agglomération, à Evreux.

Je crois qu'il s'agit d'une première contradiction au regard des objectifs tracés en filigrane par ce texte que vous nous invitez à adopter et à lire.

Ces couloirs de bus avaient été installés à la suite d'un vote quasi unanime du Conseil d'Agglomération, sur lequel vous êtes donc revenu sans débat préalable au sein de cette enceinte et donc avec vos collègues.

Premièrement, je tiens donc à exprimer un regret à ce propos qui touche au mode de gouvernance.

Par ailleurs, nous nous interrogeons également sur la légalité de cette décision prise alors que vous n'étiez pas encore Président. Telle est notre interrogation.

Un regret. Une interrogation. Je finirai par l'inquiétude.

M. le Président, ces couloirs de bus ont été financés par une augmentation exceptionnelle du Versement Transport financé par les entreprises.

Une question donc – qui est une inquiétude : ne seraient-elles pas fondées à en réclamer le reversement ?

Deuxièmement, l'aménagement de ces couloirs de bus a été par ailleurs subventionné par le Conseil régional. Serait-il également fondé à nous en réclamer le reversement ?

Et enfin, permettez-moi, chers collègues, de rappeler que ces aménagements ont eu un coût total qui, je crois, avoisine les 200 000 €. Ce sont donc 200 000 € qui ont été ainsi jetés par les fenêtres ; 200 000 € qui ont été jetés avec les quelques pages de ce rapport auquel nous adhérons tous.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Veyri. Je vous répondrai très rapidement sur le couloir de bus. Sur un plan juridique, en tant que Maire d'Evreux, j'étais tout à fait fondé à prendre un arrêté. J'ai vérifié la légalité juridique de cette manière de travailler. Je l'ai fait parce que ce couloir de bus spécifique est un danger dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Si vous êtes comme moi régulièrement sur le terrain, vous avez pu constater que ce couloir de bus avait un inconvénient majeur : ni les voitures ni les bus ne pouvaient plus passer. Les bus doivent tourner au niveau du Beffroi pour intégrer cette rue, le couloir de bus entraînait tous les jours et à toutes les heures de la journée des bouchons, bloquant les voitures qui empêchaient les bus de tourner.

Je suis tout à fait favorable à la lutte contre le changement climatique, c'est pour cette raison que j'ai souhaité que les voitures et les bus puissent circuler et que j'ai pris cet arrêté qui concerne un couloir de bus qui était – je vous le rappelle – expérimental. J'ai donc souhaité mettre fin à cette expérimentation qui était particulièrement dangereuse pour la ville d'Evreux.

Vous remarquerez que je n'ai pas touché aux autres couloirs de bus, qui feront l'objet d'un débat avec l'ensemble des Conseillers communautaires. Mais j'ai estimé, comme une large majorité des citoyens ébroïcien(ne)s, que ce couloir de bus était un danger pour la vie locale, à la fois sur un plan écologique et sur un plan économique. J'ai donc pris effectivement mes responsabilités ainsi que je m'y étais engagé devant nos concitoyens. Par ailleurs, ce couloir de bus a effectivement malheureusement coûté 100 000 €. Je ne suis pas sûr que ce soit moi qui aie jeté l'argent par les fenêtres en l'occurrence. Mais rassurez-vous : nous avons gardé les « planches de Deauville », comme les appelaient les riverains. Elles sont toujours stockées depuis aux services techniques et nous leur trouverons certainement une utilité très importante.

Pour revenir sur le fond du sujet du développement durable, je propose que chacun puisse prendre le temps de lire ce rapport très important et intéressant afin que nous puissions y revenir sereinement à l'occasion d'un prochain Conseil communautaire, et en débattre de manière beaucoup plus approfondie.

Le Conseil communautaire :

☞ **PREND ACTE** du rapport relatif à la situation du GEA en matière de développement durable.

Débat d'Orientations Budgétaires 2014

M. Guy LEFRAND

Je vous propose maintenant de passer au dernier dossier de ce soir : le Débat d'Orientations Budgétaires pour 2014, pour lequel je laisserai la parole à M. Groizeleau, Vice-président chargé des finances. Permettez-moi simplement quelques remarques préliminaires.

Tout d'abord, la situation financière du Grand Evreux Agglomération étant différente de la situation financière de la Ville d'Evreux ou de chacune de nos communes, j'éviterai donc de faire des parallèles entre les unes et les autres. Néanmoins, je crois que nous avons, tous et toutes qui avons été élus lors de cette élection, un devoir : répondre aux souhaits de nos concitoyens, c'est-à-dire faire attention à nos dépenses, mesurer les investissements que nous faisons, les orienter vers la priorité de nos concitoyens qui est le développement économique et l'emploi (en urgence et en extrême priorité) et de réaliser au maximum des économies sur ce qui peut être économisé.

Nous aurons donc l'occasion avec M. Groizeleau de vous présenter des pistes de manière à limiter les dépenses inutiles, sujet sur lequel nous avons déjà commencé à travailler. D'ores et déjà, comme vous le savez puisque nous avons parlé lors de notre précédent Conseil, le fait de n'avoir que 12 équivalents temps plein de Vice-présidents rémunérés au lieu de 15 nous fait économiser 500 000 € sur les 6 ans. Je crois qu'il s'agit là d'un premier signe. D'aucuns me rappelleront, comme je l'ai entendu au Conseil municipal, qu'il s'agit d'un symbole qui ne rapporte pas grand-chose. Pour ma part, je pense malgré tout qu'une économie de 500 000 € sur une mandature, sans rien enlever au travail des élus, et sans rien enlever aux droits de nos concitoyens d'avoir des services de qualité, est loin d'être un symbole, et si c'est un symbole, il mérite d'être souligné.

Je crois que nous aurons à travailler ensemble pour réaliser des économies.

Nous avons aujourd'hui choisi de garder une évolution de la masse salariale au niveau du Glissement Vieillesse Technicité, soit +1,50%, donc de ne pas y toucher pour cette année le temps de valider et vérifier où en sont précisément les finances de l'agglomération.

La gestion de la dette dont M. Groizeleau a parlé fait que la dette est aujourd'hui équilibrée.

Nous avons un autofinancement à l'agglomération qui atteint un niveau de 8 M€, ce qui me semble un niveau beaucoup plus intéressant que dans certaines autres collectivités que nous avons à gérer.

Je crois donc que nous devrions avoir aujourd'hui un débat apaisé autour de ces finances et de ce budget.

Mais je voudrais simplement revenir sur un sujet qui fait régulièrement débat : celui des charges de centralité. Je n'ai pas souhaité aborder cette année le débat des charges de centralité. Vous savez, il s'agit d'un débat que certains élus d'Evreux aiment à rappeler, un débat important, qui méritera d'être travaillé, mais encore une fois, je ne souhaite pas créer un climat de difficultés entre Evreux et les communes de l'agglomération en dehors d'Evreux. Je préférerais dans l'état actuel des choses que nous travaillions ensemble, et pourquoi pas à augmenter la dotation de solidarité communautaire qui a été baissée il y a quelques années. Je pense que nous avons un travail à mener ensemble, en commun, sur ce sujet, avant de travailler sur d'autres sujets, et notamment sur les charges de centralité.

Nous avons également comme devoir envers nos concitoyens de limiter la fiscalité. Lors du mandat précédent, de nouvelles charges et de nouveaux impôts ont été créés, vous le savez : la fameuse taxe sur les ménages, qui rapporte environ 4 M€ par an, la CFE et la taxe sur les enseignes commerciales.

Je crois que nos concitoyens nous montrent, à tous les niveaux que ce soit, leur volonté d'une stabilisation fiscale. Et je vous proposerai donc lors du prochain Conseil communautaire, mes chers collègues, une motion : je vous proposerai que, en dehors de toute modification législative, à périmètre constant, nous nous engageons tous, collectivement, à ne pas augmenter les impôts communautaires, à ne pas créer de nouvel impôt communautaire pendant cette mandature.

Je crois qu'il s'agit d'un signe fort, important, qui va nous permettre de cadrer nos objectifs, l'objectif à terme étant évidemment d'avoir davantage d'investissements en limitant les dépenses qui peuvent être limitées. Mais je crois que le premier signe que nous devons donner à nos concitoyens est cette limitation de la fiscalité. J'aurai donc l'honneur de vous proposer cette motion lors du Conseil communautaire du 29 avril, nous aurons peut-être un débat sur ce sujet, et je serai très heureux que nous puissions en débattre ensemble, mais j'espère qu'à l'issue de ce débat nous aurons l'occasion de pouvoir voter tous ensemble cette motion qui nous permettra d'adopter un cadre éthique pour la limitation de la fiscalité dans le cadre de nos travaux communautaires pour les six ans à venir.

Je passe la parole à M. Groizeleau et à ses diapositives Powerpoint, de manière à ce que nous puissions ensuite avoir un débat sur ces orientations budgétaires.

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Merci M. le Président.

Je ne vais pas vous lire la note des Orientations Budgétaires, je vais en faire une petite synthèse.

Vous avez déjà, sur la première diapositive, un rappel sur les années 2005 à 2013 de l'autofinancement. Vous voyez sur la courbe les deux points de rupture de 2006 et surtout de 2009 où les dépenses de fonctionnement allaient plus vite que les recettes de fonctionnement, d'où le fait que notre autofinancement brut, c'est-à-dire la différence devant permettre de couvrir la dette en capital, n'était pas suffisant pour rembourser la dette. Il nous manquait à l'époque environ 700 000 €.

Nous étions dans le rouge et, à partir de 2010, il a donc fallu regarder nos dépenses de très près et avoir une culture financière pour réduire ces charges de fonctionnement. En 2010, l'impôt ménages a également été mis en place, permettant ainsi une augmentation des recettes de fonctionnement de 3M€, ainsi que M. le Président l'a rappelé.

Aujourd'hui, notre autofinancement est de l'ordre de 8 M€. D'après les chiffres qui apparaissent dans le Compte Administratif 2013, qui vous sera présenté au mois de juin, nous devrions arriver à 8,8 M€.

Les finances du GEA ne sont donc plus dans le rouge et elles nous permettent de voir l'avenir sereinement.

Que faut-il dire des recettes 2014 ?

Elles sont estimées à 66 M€ environ.

Les dotations de l'Etat, qui représentent 30% de celles-ci, vont diminuer. Vous savez que nous allons tous participer à l'effort, donc le GEA connaîtra une ponction de ces dotations d'Etat d'environ 540 000 €. Cette baisse se reproduira en 2015, et sans doute sur les exercices suivants.

S'agissant des recettes fiscales, le taux de revalorisation des valeurs locatives est de +0,9%. Ainsi que l'a dit M. le Président, il ne sera pas proposé d'augmentation des taux.

La CFE représente 8,4 M€ en 2013. Elle a de nouveau été réformée en 2014 par la création de 6 tranches (au lieu de 3) : cette délibération a été adoptée au GEA en janvier 2014. Cette délibération aura un impact sur les recettes de – 400 000 € qui seront compensés par les nouvelles créations d'entreprises, l'impact véritable sur nos finances n'étant donc que de 43 000 €.

S'agissant des dépenses, la capacité d'autofinancement (CAF) est suffisante mais les dépenses devront être proches de 58 M€. Pour mémoire, l'année 2013 devrait se terminer à 58,6 M€ environ. Il faudra donc regarder de très près.

Les frais financiers devraient baisser, notre encours de dette étant en diminution. Nous avons pu en effet nous désengager sur certains emprunts.

Les frais de personnel, à effectif constant, devraient augmenter de + 1,5%, en raison du Glissement Vieillesse Technicité.

Les charges à caractère général devraient diminuer en 2014 tout comme les autres charges.

Si nous regardons à présent les investissements, nous constatons que nous avons poursuivi le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) défini par l'ancienne mandature. Il faudra, dans le cadre de la nouvelle mandature, redéfinir ce PPI.

En l'état, les actions récurrentes du GEA sont de 18 M€.

Seront conservés le fonds de concours aux communes (2 M€ environ), toute la partie « fonds de concours et subventions versées » (4,3 M€) ; la mise en œuvre des compétences communautaires (10,5M€) ; les moyens des services (1,82 M€) ; et enfin, les études et projets (2M€).

Les budgets annexes

S'agissant de l'eau et de l'assainissement, les budgets doivent s'équilibrer eux-mêmes. L'année 2013 a été la première année pleine de fonctionnement des deux grands équipements que sont le centre de traitement des eaux usées (CTEU) et l'unité de traitement de l'eau potable (UTEP).

La fixation des tarifs 2014 a été votée par délibération en début d'année, elle est modérée puisqu'elle est de + 2%.

Le tarif de l'assainissement sera de 2,31 € /m³ et le tarif de l'eau potable sera de 1,53 €/m³. Ces tarifs ont été décidés dès le début 2014.

Le budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est légèrement en déficit. Ce déficit résulte de la décision prise en juin 2007 de proposer aux particuliers un échelonnement des paiements sur 5 ans des travaux réalisés. Ce déficit est couvert par le budget principal.

Le budget Transport porte les actions du Plan de Déplacements Urbains (PDU). La programmation du nouveau plan sera à redéfinir en tenant compte des capacités futures de financement.

Des incertitudes pèsent sur le budget de fonctionnement, elles portent sur les perspectives liées au futur contrat de transport urbain, aux nouvelles lignes et aux modalités de transfert de la compétence « transport scolaire » en périmètre du transport urbain : les charges supplémentaires sont estimées à environ 800 000 € par an. A noter que le contrat avec TransUrbain arrive à échéance le 1^{er} décembre 2014.

Une subvention d'équilibre de 700 000 € est prévue en 2014 sur le budget principal. Il est à noter qu'en 2013, le budget annexe s'est équilibré sans apport du budget principal.

Voilà ce que je pouvais dire, M. le Président.

Dans la suite du document, nous évoquons la dette, mais puisque je vous ai parlé précédemment de celle-ci, je n'entrerai pas dans le détail. Vous savez que la dette est de 158 M€, que sa part principale est en taux fixe et que le taux est très bas puisqu'en 2013 il est sorti à 2,77 %.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Groizeleau pour ces explications très claires.

Je donne donc la parole à M. Champredon.

M. Michel CHAMPREDON

Merci M. le Président.

Le Débat d'Orientations Budgétaires, qui ne se conclut pas par un vote, permet de balayer largement, sans contraintes particulières.

Tout d'abord, j'ai eu plaisir à entendre M. Groizeleau à la fois pour le rapport sur la dette et pour son rapport sur les orientations budgétaires, lesquels témoignent tous deux que la situation financière à l'agglomération est saine, tant du point de vue des grosses masses financières que de son endettement. Je l'avais signalé à gros traits lorsque j'avais installé la nouvelle assemblée il y a de cela une dizaine de jours.

L'agglomération est en ordre de marche ; l'agglomération connaît une situation certes tendue sur certains aspects – avec des points de force et des points de faiblesse comme toute collectivité locale, toute entreprise ou tout ménage – mais en tout état de cause, les fondamentaux sont sains, structurants, et ils permettent d'entrevoir le mandat qui vient avec sérénité et quelques marges de manœuvre.

Je vais reprendre deux ou trois observations faites par le Président dans son propos introductif, en commençant par la question des Vice-présidents.

Je ne pense pas que l'on puisse parler de la question de la recherche d'économies en rentrant tout de suite dans le sujet des indemnités d'élus et des vice-présidences. A l'expérience du mandat que j'avais assumé, pour ma part je parlais plutôt sur 10 Vice-présidents que sur 12 parce que j'avais remarqué qu'un certain nombre de délégations étaient inégales en termes de charge de travail. Sans vouloir viser quiconque, je pense notamment à la question des nouvelles technologies ou de l'enseignement supérieur : par rapport au nombre de dossiers à traiter dans les commissions, j'avais perçu qu'il y avait des possibilités de fusion de certains secteurs. 10 Vice-présidents auraient donc été possibles, me semble-t-il, mais vous avez choisi d'en avoir 12, ce qui après tout est tout à fait légitime.

En revanche, je n'ai pas vu réapparaître la question du handicap dans les différents secteurs de responsabilité, l'accessibilité du territoire me semblant être un enjeu tout à fait essentiel. Je trouve dommage qu'à ce stade, ce sujet soit passé en pertes et profits. Je pense que nos concitoyens touchés par les problématiques du handicap ne doivent pas forcément le vivre très bien.

Sur la question de la fiscalité, j'entendais M. Lefrand qui disait tout à l'heure à gros traits que sous le mandat précédent nous avons créé des impôts. Je voudrais tout de même rappeler un peu la vérité des faits.

Deux taxes ont effectivement été créées dont la taxe sur les enseignes commerciales. Pourquoi cette taxe ? Tout d'abord, ce sont les législateurs, dont M. Lefrand était, qui ont permis aux collectivités locales de créer cette taxe pour limiter la pollution visuelle des grands panneaux publicitaires tels que nous pouvons en voir dans toutes nos villes, sur les entrées de villes et dans les centres villes. Décider une taxe sur les enseignes commerciales oblige donc les opérateurs commerciaux à réduire au strict nécessaire les volumes d'affichage ou de signalétiques lumineuses de façon à avoir des villes ou des entrées d'agglomérations plus agréables.

La deuxième taxe qui a effectivement été créée au cours du mandat précédent est la redevance spéciale. (Je regarde François Bibes et Rémi Priez qui connaissent le sujet par cœur.) La redevance spéciale repose sur le principe du pollueur/payeur : une quarantaine de gros producteurs de déchets, et particulièrement de cartons, comme ces grandes surfaces que nous connaissons bien sur les zones commerciales, les grands magasins de chaussures, mais aussi l'Hôpital, le Conseil général, la Ville d'Evreux, payent cette taxe parce qu'ils sont producteurs de très gros volumes de déchets. Il nous semblait légitime qu'effectivement ce principe du pollueur/payeur soit mis en place. Si ces grandes surfaces n'étaient pas appelées à payer, ce seraient aux contribuables de payer. Il n'y a pas de mystère, si ce n'est pas A qui paie, c'est que B a payé : il y a forcément un payeur au bout du compte. La redevance spéciale était une bonne décision d'équité et de mise en responsabilité des gros producteurs de déchets. D'ailleurs beaucoup d'entre eux ont révisé leur politique de traitement des déchets, certains sont passés au privé – s'ils ont trouvé moins cher, tant mieux pour eux - et certains font du recyclage. Cette mesure a été tout à fait éducative. Je pense donc qu'il y a du bon à tirer de ce genre de décisions.

Voilà pour les deux taxes qui effectivement ont été créées.

Concernant la taxe ménages, nous ne sommes pas à l'origine de sa création, c'est le législateur, dont M. Lefrand était, qui a transféré les impôts du Département aux agglomérations. Ce n'est pas pareil. Nous n'avons pas eu le choix. Toutes les agglomérations de France ont un impôt « Ménages » depuis deux ans, un impôt qui tombait auparavant dans les caisses des Conseils généraux. Nous bénéficions aujourd'hui de cet impôt comme toutes les agglomérations de France. Nous n'avons rien créé de particulier, nous avons simplement appliqué la loi.

Quant à la CFE, effectivement nous avons eu un *bug* dont nous nous souvenons tous très bien. Après un travail approfondi que nous avons mené en commun, nous avons pu faire un effort de 1 M€ en direction des entreprises de façon à adoucir la part de la CFE, dont je rappelle qu'elle avait été votée ici un peu à l'aveugle parce que les services fiscaux étaient à l'époque dans l'incapacité de fournir des simulations. Aujourd'hui il est question de 400 000 € de recettes en moins, ce qui fait donc 1,4 M€ au total pour l'agglomération, en sachant qu'il s'agissait de 1 M€ il y a deux ans, puis de 1M€ cette année en plus des 400 000 €. Chaque année, cela s'additionne, il s'agit donc bien d'un effort de l'agglomération pour les entreprises et le développement économique.

Sur ce sujet de la fiscalité, M. Lefrand, j'aurais une question à vous poser. Vous parlez de « limitation de la fiscalité », je ne comprends pas tellement ce que veut dire « limitation ». Cela veut-il dire baisse de la fiscalité des entreprises, comme cela a été écrit pendant la campagne électorale et dit au Conseil municipal d'Evreux ?

Je comprends l'expression « stabilité des taux » mais s'agissant de « limitation » je pense qu'il serait utile d'apporter quelques précisions.

Enfin, dernière question que je souhaiterais poser : celle de la mutualisation. Vous savez que la loi oblige à présent toute collectivité locale à présenter dans les six mois un plan de mutualisation à mettre en œuvre au cours de la mandature. Je voudrais donc savoir si vous avez déjà réfléchi à cette question. Ce n'est pas une question piège. Je voulais simplement savoir si vous aviez déjà deux ou trois idées sur cette question de la mutualisation entre nos communes et l'agglomération.

S'agissant du PPI, il a été dit qu'il serait revu et corrigé, ce qui me paraît normal pour une nouvelle équipe, mais je suggérerai tout de même que nous essayions de sanctuariser les grands projets subventionnés – et pour certains, très subventionnés – parce qu'ainsi qu'il a été rappelé tout à l'heure, l'argent public ne va pas couler à flot dans les années qui viennent et qu'à mon avis toute subvention perdue ne se retrouvera pas. Tout abandon ou tout décalage de projet, toute modification du programme d'un projet entraîneraient la perte des subventions, qu'elles émanent de l'Etat, de l'Europe qui est pingre maintenant, de nos Régions et Départements qui ne roulent pas sur l'or non plus et dont les budgets sont réduits, et nous pouvons être sûrs que toute subvention perdue ne se retrouvera pas. C'est pourquoi je suggère que nous ayons tout de même un examen particulier pour les projets très subventionnés.

J'en finirai par une question concernant l'amélioration des recettes : avez-vous une ou deux pistes particulières en la matière ? Comprimer les dépenses est une chose, bien sûr, tout euro doit être un euro utile, d'autant plus quand il s'agit d'argent public qui sort de la poche du contribuable, entreprise ou particulier, mais, néanmoins, il ne faut pas que le tassement de l'activité tasse aussi par effet ricochet les recettes, et il faut donc stimuler l'activité économique pour générer des recettes. J'aimerais donc savoir ce que vous avez prévu en matière de recherche d'amélioration de nos recettes.

Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Champredon. Je vous répondrai très rapidement. Vous avez fait une explication tout à fait claire. Vous nous expliquez que c'était moins bien avant et que si vous aviez été au pouvoir, vous auriez fait mieux. C'est normal, nous sommes là sur un échange classique.

Nous avons fait le choix d'avoir 12 Vice-présidents au lieu de 15, nous en tirerons les conséquences, mais je pense que les citoyens en tireront également les conséquences.

Concernant les délégations, vous avez évoqué l'accessibilité. A la Mairie d'Evreux notamment, nous avons une Conseillère municipale particulièrement experte déléguée à l'accessibilité et à la prise en charge des personnes en situation de handicap. Nous aurons prochainement un Bureau communautaire qui va préciser les délégations puisqu'ainsi que je vous l'ai dit dernièrement, les dénominations des délégations représentent un champ prévisionnel et les délégations seront donc précisées dans les prochains Bureaux communautaires. Nous aurons donc l'occasion d'en reparler au prochain Conseil communautaire.

Concernant la mutualisation, bien évidemment – et vous le savez, j'ai eu l'occasion d'en parler lors du Conseil municipal – nous avons fait le choix de privilégier dès que nous le pourrons des mutualisations. Je pense qu'il faut faire attention lorsque nous parlons de mutualisations : oui, nous voulons mutualiser mais nous ne voulons pas faire disparaître une collectivité dans une autre. Je proposerai donc à mes Vice-présidents – j'en ai déjà parlé au Vice-président chargé des finances – que nous travaillions dès à présent à la mutualisation des services des fonctions « support ». En d'autres termes, toutes les communes de l'agglomération pourraient être intéressées à ce que nous leur proposons à chacune d'adhérer à un service d'achats qui concernerait l'ensemble des communes et l'agglomération. Tout le monde s'y retrouverait car si nous sommes plus de 37 communes à acheter, cela nous coûtera moins cher que lorsque nous achetons un par un.

Nous aurons probablement à travailler sur le service juridique, sur le service informatique, peut-être également sur des structures comme le service d'appel d'offres.

Je pense que nous avons à travailler ensemble sur toutes ces fonctions « support » pour mutualiser au mieux et pour que non seulement la communauté d'agglomération y gagne mais aussi que toutes les communes puissent y gagner.

Une mutualisation, ce n'est pas un rapprochement entre Evreux et l'agglomération mais un rapprochement entre la communauté d'agglomération et toutes les communes.

Je vais me répéter sur la fiscalité. Je pensais avoir été clair. Je propose de ne pas augmenter les impôts et de ne pas créer d'impôt. Cela me semble être clair en termes de limitation mais nous pourrions le repréciser et voir dans le dictionnaire pour que les choses soient encore plus précises.

Aujourd'hui, nous avons besoin de stabiliser cet impôt, c'est-à-dire de nous engager à ne pas l'augmenter et à ne pas en créer de nouveau, sous réserve de modification législative. Et dès que nous le pourrons, nous devons baisser les impôts, notamment la CFE, qui est l'impôt sur l'économie, et l'économie c'est l'emploi. Nous devons travailler dès que possible à baisser cette CFE, tous ensemble, en fonction de nos possibilités.

Enfin, s'agissant du développement économique, je l'ai dit et répété dans cette enceinte comme ailleurs, il est la base de notre travail, la base de notre volonté. Oui, la création de richesses passe par le développement économique. Oui, nous devons limiter les dépenses au maximum et nous devons ensuite créer de la richesse. Créer de la richesse signifie enrichir l'agglomération et enrichir ses habitants. Pour enrichir l'agglomération, il convient de faire venir des entreprises qui créeront des emplois. Je vous rappelle qu'Evreux, dans la strate des villes de 50 000 à 70 000 habitants, est l'avant-dernière ville de France en termes de revenu médian, c'est-à-dire qu'il n'y a qu'une seule ville en France de plus de 50 000 habitants qui soit plus pauvre, dont les habitants soient plus pauvres que ceux d'Evreux. Notre objectif à tous est d'enrichir les habitants en leur donnant de l'emploi, et donner de l'emploi c'est faire venir des entreprises.

Voilà comment nous créerons de la richesse et comment nous augmenterons les recettes sur ce territoire.

M. Nogarède.

M. Alain NOGAREDE

Merci M. le Président.

Un petit point administratif : je sais très bien qu'il y a urgence budgétaire actuellement, néanmoins je souhaiterais que nous passions assez rapidement en Conseil communautaire le Règlement Intérieur et la composition des commissions. Mais je sais bien qu'il y a urgence budgétaire.

Au vu du DOB qui vient d'être évoqué, nous avons trois points forts à évoquer devant le Conseil.

Nous n'ignorons pas les contraintes budgétaires et les dotations de l'Etat qui vont diminuer cette année et les années suivantes, nous sommes dans le cadre d'un budget contraint ; néanmoins, nous devons tout mettre en œuvre pour préserver le pouvoir d'achat des habitants du Grand Evreux Agglomération.

Premier point : l'eau, l'assainissement collectif, l'assainissement individuel.

Nous avons une interrogation sur le mode de gestion de ce service. La question se posait légitimement étant donné la situation délicate des finances fragilisées de nos collectivités locales. La tentation est grande de le vendre au privé. Mais sur ce point, vous nous avez rassurés la semaine dernière : pas question de toucher à la régie publique de l'eau. C'est une bonne chose pour les usagers et le pouvoir d'achat de nos habitants. Je vous en remercie.

Les personnels de la régie de l'eau, quels que soient leurs rôles et leur place, travaillent avec beaucoup d'efficacité et de compétence. Quelques éléments sont néanmoins à mettre en place très rapidement :

- Il faut une facturation régulière, une facturation intermédiaire mi-juin et une facturation fin novembre-début décembre. Ceci permettrait à chaque abonné de connaître sa consommation annuelle. Excusez-moi, il s'agit de propositions concrètes, qui ne volent pas très haut, mais qui sont importantes, je peux vous le dire. Pourquoi ne pas rapprocher le service facturation du pôle financier du GEA ? Cependant, il faudra trouver une formule pour que nous arrivions à avoir de la transparence dans la facturation.
- Il faut mettre en place la mensualisation pour les abonnés qui le désirent. Attention, nous risquons très rapidement d'être confrontés à des factures impayées. Mettons tout en œuvre pour éviter tout problème d'impayés.
- Il faut mettre également un comptage par appartement afin que chacun puisse être responsabilisé et connaisse sa consommation réelle.
- Il faut revoir la facturation actuelle, qui est injuste, totalement injuste. Un exemple : pour une facture de 90 m³, 1 m³ assaini revient à 4,32 € ; si vous consommez 60 m³, le prix assaini est alors de 4,51 €. Pour ceux qui diraient que j'annonce n'importe quoi, j'ai ma propre facture avec moi. Evidemment, ceci est concret, mais cela n'encourage pas les usagers à consommer moins d'eau puisque les mètres cubes sont payés plus chers. Nul besoin d'être professeur de mathématiques pour comprendre : c'est la part fixe qui coûte. Nous avons placé très haut la part fixe dans les années passées, et elle gruge aujourd'hui la facturation, ce qui n'incite évidemment pas les abonnés à réduire leur consommation.

Mais, M. le Président, nous vous donnerons en temps opportun l'ensemble des pistes à explorer afin que nous puissions dès 2015 stabiliser le prix de l'eau. Il ne s'agit pas d'un impôt puisque l'abonné consomme mais nous ponctionnons tout de même les utilisateurs.

Deuxième point : mobilités et transports en commun.

Le budget « mobilités » est un budget annexe. Il faut que le transport en commun soit en régie à autonomie financière afin que les élus en aient la pleine responsabilité. Il faut en finir avec la SEM. Actuellement nous détenons 85% de la participation et deux autres organismes sont associés : il s'agit là d'un frein à la réforme et à la politique souhaitée par les élus. Combien de temps avons-nous trainé pour arriver à mettre en place un transport sur Aviron ? Et nous n'avons jamais pu parvenir à mettre en place le transport sur Miserey, etc.

Il faudra arrêter la DSP en cours si vous faites le choix d'une réflexion objective sur le sujet, chiffres à l'appui, et si vous décidez de passer en régie.

Un mot qui fait peur : gratuité. Mais je vais essayer de le démystifier. La gratuité n'a aucune incidence sur l'impôt ménages et sur la CFE. Je tiens à votre disposition le rapport réalisé par Qualia Conseils, bureau d'études. (Je ne suis pas un fan des bureaux d'études mais celui-là, je l'ai un peu utilisé.) Certains voudraient nous faire croire que la gratuité a une incidence sur l'impôt ménages ou la CFE, mais cela n'a rien à voir.

La taxe Versement Transport, qui rapporte à l'agglomération 8 M€ (page 12 du DOB), couvre aisément l'ensemble du coût de fonctionnement de TransUrbain. D'ailleurs ce dernier réalise même des bénéfices et paie l'impôt. A TransUrbain, de l'impôt est payé ! Je pense, M. le Président, que vous n'utiliserez pas ces 8 M€ pour faire des voies en site propre, donc réservons-les au fonctionnement du transport en commun.

La gratuité, qui existe dans d'autres villes comparables, de droite ou de gauche, a vu augmenter sensiblement le nombre de voyageurs. C'est bon pour l'environnement. C'est bon pour la lutte contre le changement climatique. C'est bon pour le pouvoir d'achat, la voiture reste de temps en temps au garage. C'est bon pour éviter les bouchons. C'est bon pour le stationnement.

M. le Président, il suffit de lire la première partie de l'étude de Qualia Conseils pour être convaincu que le passage en régie et la gratuité sont possibles. Faites un effort, M. le Président.

S'agissant du troisième point, je vais être rapide – mais je reconnais que vous ne m'avez pas coupé, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Je ne vous coupe jamais, M. Nogarède, vous dites toujours beaucoup de choses intéressantes.

M. Alain NOGAREDE

Merci.

Troisième point : la cohésion sociale et territoriale.

Actuellement, elle concerne deux délégations et deux Vice-présidents.

Nous savons qu'il s'agit d'un thème essentiel de la politique sociale conduite par l'agglomération avec l'accompagnement de la politique de la ville en lien avec l'Etat, mais aussi d'une véritable politique de cohésion territoriale de l'agglomération mise au point ici même par un certain nombre de collègues qui sont encore dans cette enceinte. Tous les ans, une somme de 500 000 € est consacrée à divers projets, à la fois dans nos zones urbaines sensibles et dans l'ensemble des communes de l'agglomération.

Nous souhaitons donc que vous vous engagiez à maintenir cette dépense utile pour les personnes de l'agglomération, notamment les plus fragiles.

M. le Président, en conclusion, s'agissant des points évoqués ci-dessus, sachez que s'il est besoin que nous venions les évoquer en commissions, chiffres à l'appui, avec les services, nous sommes disponibles. Nous interviendrons toujours, M. le Président, nous le groupe « Evreux/Agglo vraiment à gauche », pour améliorer la vie quotidienne des habitants de l'agglomération et nous ferons tout pour le mieux vivre ensemble.

Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Nogarède. Si je ne vous ai pas coupé, c'est d'abord que je respecte la démocratie et que chacun doit pouvoir s'exprimer librement, mais c'est aussi parce que vous faites toujours preuve d'un grand pragmatisme et que vous connaissez particulièrement bien les habitants. Nous ne pouvons donc que vous écouter. Puis, accessoirement, nous sommes d'accord sur plusieurs sujets.

Concernant l'eau, je suis tout à fait d'accord avec vous sur la nécessité d'une mensualisation des factures. Je suis repassé au CCAS, vous savez qu'il s'agit là d'un de mes dadas, et j'ai regardé les demandes d'aides formulées par les Ebroïciens : alors que les demandes d'aides pour l'eau n'existaient pas, elles sont devenues aujourd'hui légion. Nous allons effectivement devoir faire un effort, je pense que la mensualisation en est l'une des pistes, mais je suis preneur d'autres pistes que vous pourriez nous apporter.

Néanmoins, mon côté médical ressortant peut-être, je suis très inquiet sur l'état des canalisations d'eau dans la circonscription. Nous avons des problèmes de plomb, nous allons avoir des problèmes de saturnisme. Nous allons avoir des fortunes à dépenser pour éviter que l'eau ne soit vectrice de maladie pour nos populations. Donc il s'agit bien d'un sujet important, voire d'un sujet inquiétant, et toutes les bonnes volontés qui voudront se mettre autour de la table pour nous aider à toujours apporter une eau de meilleure qualité à nos concitoyens sont les bienvenues.

Concernant la cohésion sociale et territoriale, nous nous rejoignons également sur plusieurs points. J'ai souhaité que nous ayons deux Vice-présidents sur ce sujet, l'un pour la politique de la ville et l'autre sur la cohésion sociale, parce qu'il s'agit évidemment d'un enjeu majeur. Je reste néanmoins persuadé – je suis sûr que vous serez d'accord avec moi – que le meilleur facteur de cohésion sociale est d'avoir un emploi. C'est la raison pour laquelle je considère que le développement économique fait partie de l'action sociale et que je crois que nous devons y travailler jour et nuit car tel est notre engagement.

J'aurai quelques divergences avec vous sur les mobilités et le transport. Autant je suis d'accord pour réfléchir à l'intérêt d'une régie par rapport au fonctionnement actuel, autant j'ai encore du mal à comprendre votre notion de gratuité sur les transports quand vous nous expliquez que cela ne coûterait rien à personne.

Comme M. Champredon l'a dit lui-même, à un moment il faut bien que quelqu'un paie, donc si ce n'est pas l'utilisateur, alors c'est le citoyen.

La notion de gratuité sur les transports publics sera donc peut-être l'un de nos sujets de divergence. Mais nous avons tellement de points en commun que je suis sûr que nous arriverons à travailler très bien ensemble.

M. Gantier.

M. François GANTIER

M. le Président, je lis à la dernière page du DOB (page 17) qui nous a été présenté une phrase qui m'interroge. Je lis : « *Il faudra donc décider ensemble de l'usage de ressources complémentaires, comme le FPIC, de revisiter le cas échéant nos mécanismes de solidarité, qui génèrent à ce jour d'importants reports d'investissement* ». Qu'entend-on par « mécanismes de solidarité » ?

M. Guy LEFRAND

M. Gantier, il me semble vous avoir donné un début de réponse dans mon introduction. Je vous l'ai dit, je n'entends pas pour l'instant parler des charges de centralité, je veux que nous parlions de la dotation de solidarité communautaire. C'est dans ce sens-là que j'entends cette phrase.

M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Je vais essayer de conclure.

M. Guy LEFRAND

C'est moi qui conclurai si vous me le permettez.

M. Emmanuel CAMOIN

Bien sûr, tel est votre rôle.

Je voudrais reprendre les propos de M. Champredon, M. Veyri, M. Nogarède, qui pensent qu'en matière de fiscalité tout s'est bien passé.

En fait, avec la CFE, vous avez fait une augmentation pour pouvoir équilibrer vos comptes sur l'agglomération d'Evreux. N'oubliez pas une chose : tout ce dont vous avez parlé, que ce soit la CFE ou la taxe sur les enseignes, n'impacte pas vraiment les grandes entreprises mais impacte directement les petites entreprises. Je suis bien placé pour en parler vu que je paie la CFE. Vous, vous la votez, et moi je la paie. Quand elle a été multipliée par 3, j'ai demandé à mes secrétaires de regarder sur l'année précédente, une telle augmentation étant choquante. Si la CFE n'avait augmenté que de 1%, j'aurais sans doute pu trouver cela normal.

Tous les travaux qui ont été fait, notamment les aménagements de bus, ont été financés par les augmentations des taxes. Donc, M. le Président, rappelez-vous que la première chose que nous devons faire dans cette agglomération est de créer de l'emploi en faisant venir des entreprises et rappelez-vous que l'agglomération est un fournisseur de services pour les entreprises : plus l'agglomération coûtera cher, plus les entreprises iront ailleurs. Les entreprises ont une vocation, leur croissance, et à un moment la question se pose pour elles d'augmenter la taille des bâtiments et la masse salariale, donc elles se demandent où elles vont aller. Quand j'ai fait le choix de m'installer aux Baux Sainte Croix, je l'ai fait parce que la taxe professionnelle était de 16,75% à Evreux et entre 5 et 6% aux Baux Saint Croix. Au fur et à mesure, cette taxe augmente alors que nous sommes aux Baux Sainte Croix dans une situation où nous n'avons pas les avantages de la ville-centre de l'agglomération en matière d'infrastructures de transport. Il est en effet assez compliqué à un salarié de venir aux Baux Sainte Croix sur le côté où nous nous trouvons, les voies de bus s'arrêtant sur Arnières, il lui faut marcher jusqu'à notre site. Un certain nombre de problèmes se pose. Certes, des efforts sont faits au niveau des moyens de communication puisqu'il y a quelques mois les systèmes de communication (réseaux téléphoniques) ont commencé à être modifiés aux Baux Sainte Croix, mais cela entraîne d'ailleurs pour les usagers un arrêt de prestation de ces services et leur crée des problèmes. Il est certain que si nous étions sur une zone industrielle, nous n'aurions pas ces problèmes-là. Mais, comme vous l'avez dit pendant la campagne, M. Lefrand, le coût de l'immobilier et des terrains sur Evreux est excessif, donc quand les entreprises auront un choix à faire, elles iront regarder les prestations des collectivités des alentours. Moi qui suis en limite de la communauté de communes de Conches, j'aurais peut-être plus intérêt à aller vers celle-ci que d'aller vers le GEA.

Donc quand vous nous dites que vous voulez stabiliser et conserver des impôts constants au niveau de la ville, je crois qu'il s'agit d'un mauvais signal. Il vaudrait mieux partir sur une diminution d'un certain nombre de dépenses qui ne sont pas essentielles de manière à pouvoir, à terme, diminuer au moins les bases de la CFE.

Les tranches ont certes été modifiées, peut-être sur 2014, mais je suis désolé, je n'ai pas vu beaucoup de différences entre 2012 et 2013, sauf à considérer la restitution de 500 € qui m'a été faite. J'étais très content, on m'avait multiplié par 3 ma CFE et on m'a généreusement rendu 500 €.

Soyez très vigilant, nous ne pourrons pas faire venir des entreprises si nous ne donnons pas les conditions économiques sur le territoire d'Evreux pour que ces entreprises puissent venir.

Je vous laisse donc conclure.

M. Guy LEFRAND

Je vous en remercie M. Camoin.

Ecoutez, je pense que votre discours est parfaitement en phase avec mes propos. La première chose à faire, la première urgence, est le développement économique : créer de l'emploi en attirant des entreprises. C'est pour cela qu'avec le Vice-président chargé des finances, nous allons travailler à la réduction des dépenses, bien évidemment, de celles qui ne sont pas indispensables aux services fournis. Je crois qu'un territoire comme celui de l'agglomération d'Evreux est telle une entreprise qui doit aller chercher des clients. Mon objectif est d'aller chercher des entreprises, je ne veux pas attendre qu'elles viennent parce qu'aujourd'hui aucun territoire n'attend plus que les entreprises viennent. Oui, nous allons les chercher. J'ai reçu encore aujourd'hui plusieurs investisseurs qui s'interrogent et qui s'intéressent aujourd'hui à notre territoire, je vais donc faire en sorte que non seulement ils s'y intéressent mais qu'ils s'y stabilisent.

Je ne conclurai pas, M. Camoin, puisque je vais passer la parole à M. Veyri.

M. Timour VEYRI

Juste une intervention politique rapide, qui ne vous surprendra pas, sur la question de la géographie économique, c'est-à-dire sur ce qui motive une entreprise à venir s'installer sur un territoire au lieu de choisir un autre territoire. Nous évoquons régulièrement la question de la concurrence des territoires.

Il est toujours facile de dire que ces questions sont des questions simples. Je crois savoir qu'un service travaille sur ce sujet à l'agglomération du Grand Evreux précisément parce que ces questions ne sont pas des questions simples. Contrairement à ce que nous entendons souvent, une entreprise ne se détermine pas uniquement par rapport aux taux de fiscalité ; elle se détermine également par rapport à une offre de services. Je suis donc quand même très surpris – et là commence mon intervention politique, pardonnez-moi, chers collègues – de voir que le Front National qui a fait son apparition dans cette enceinte, et qui depuis un certain nombre d'années explique qu'il a tourné la page du Thatcherisme de M. Le Pen pour adopter un discours de défense des petits, des petites entreprises en difficulté, des artisans et des ouvriers, se met effectivement à adopter un tel discours à Evreux, ce qui amène des échanges d'autocongratulations entre M. Camoin et M. Lefrand. Je trouve cela particulièrement spécial.

Mais je voudrais surtout dire que la question est avant tout une question de capacité à être réactif – je pense que nous serons sans doute tous d'accord sur ce point – et qu'elle n'est pas uniquement liée à la problématique des taux d'imposition. Il faut être en capacité de développer des services.

Je conclurai en rappelant que tout ce qui est produit par l'agglomération et nos différentes communes est un argent appelé à être reversé dans l'économie, par l'investissement (BTP...) et par les services qui permettent à nos concitoyens de vivre et de rebondir dans une période particulièrement difficile. Comme disait Jaurès, le service public est le patrimoine de ceux qui n'ont rien. Je suis désolé mais cela est également important.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Veyri. Je pense que, jusqu'à présent dans cette enceinte, j'ai essayé de donner un ton technique, pragmatique, et surtout pas politique. Il y a un temps pour faire de la politique politicienne et un temps pour faire un travail en commun. Pour ma part, je donne des gages à M. Nogarède lorsqu'il dit des choses intéressantes ; je donne des gages à M. Camoin lorsqu'il dit des choses réalistes. Dans cette enceinte, je ne m'oppose pas aux gens parce qu'ils ont une couleur politique différente de la mienne. Je pense que si vous voulez vous faire apprécier de l'ensemble des collègues qui sont ici, M. Veyri, vous devriez en faire de même. Faire de la politique, vous en avez le droit, il y a des tas d'enceintes pour cela, mais pour ma part, j'aimerais que, pour les six ans qui viennent au Conseil communautaire, nous soyons là dans l'intérêt des citoyens et non pour faire de grands discours politiques, pour nous faire plaisir, taper sur l'extrême gauche, l'extrême droite, le centre ou qui vous voulez. J'estime que tous les élus qui sont autour de cette table ont été démocratiquement élus. Cela plaît ou cela ne plaît pas. Nous pouvons être d'accord ou en désaccord avec des idées mais, pour ma part, je respecte chaque élu parce que je suis démocrate. J'espère donc qu'au sein de cette enceinte nous pourrons continuer, comme nous l'avons toujours fait, comme M. Champredon l'a fait à son époque, à faire du pragmatisme et des réalisations techniques. Nous sommes d'accord ou nous ne sommes pas d'accord. Mais nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale, ni au Sénat, ni dans une tribune politique. J'invite donc chacune et chacun à rester dans le rôle qui est celui d'un Conseiller communautaire.

Je vous remercie et je donne la parole à M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Merci M. le Président. Je ne sais pas si je vais avoir des gages, je ne sais d'ailleurs pas ce que vous appelez des gages, il y a longtemps que j'ai quitté l'école élémentaire et que j'ai perdu l'habitude des bons points, des images et autres gages de même ordre.

M. Guy LEFRAND

Je dois être resté jeune.

M. Gérard SILIGHINI

Je ne voulais pas intervenir initialement sur ce Débat d'Orientations Budgétaires parce que vous venez d'arriver. Je sais que, pendant la campagne électorale, et même avant, quand vous avez fait une retraite pour méditer – j'imagine – sur le budget de la Ville d'Evreux et celui de l'agglomération, vous avez sans doute beaucoup pensé à cela et que vous vous êtes beaucoup préparé. Néanmoins, il y a peu de temps que vous êtes Président, il s'agissait du premier Débat d'Orientations Budgétaires, et je n'avais pas envie d'être critique. Je vais l'être un peu tout de même, ou plutôt je vais faire part de souhaits.

Ce soir, ce document de Débats d'Orientations Budgétaires nous a été présenté de façon totalement gestionnaire pour la préparation d'un budget, ce que je peux entendre.

Auparavant, il devait y avoir un débat sur le rapport en matière de développement durable. Ce débat que nous n'aurons pas eu devait avoir lieu avant le DOB parce qu'à l'intérieur de ce document, il y a à discuter d'axes politiques – non pas politiques, rassurez-vous – que nous allons sûrement amender, ainsi que vous nous l'avez annoncé. Jusqu'à présent ces axes politiques pour le développement de la communauté d'agglomération ont été votés dans le cadre d'un certain nombre de schémas et de documents, pratiquement tous à l'unanimité, et pratiquement tous par des Conseillers communautaires qui sont encore autour de cette table. Ce sont ces axes politiques-là qui doivent effectivement conduire l'élaboration des budgets et qui doivent sous-tendre le Débat d'Orientations Budgétaires. La gestion est un élément intéressant mais ces axes politiques-là le sont sans doute davantage, et sans eux la gestion n'a pas grand sens.

Je vais illustrer mon propos. Vous dites qu'il faut attirer les entreprises, je suis d'accord avec vous, nous avons là un point de convergence net. Vous dites qu'il faut attirer des entreprises pour créer de l'emploi, nous avons encore là un point de convergence.

Vous dites que, pour cela, il faut baisser la fiscalité, nous avons là peut-être un point de convergence quoique je n'en sois pas certain parce que je ne suis pas certain qu'il s'agisse de la chose la plus déterminante pour attirer des entreprises. Vous dites qu'il faut faire cela parce qu'il faut enrichir les habitants de l'agglomération et vous vous référez au revenu médian. Pour ma part, je connais une autre solution pour remonter le revenu médian d'une agglomération comme la nôtre ou d'une ville comme la ville d'Evreux : si vous voulez remonter le revenu médian, il suffit de démonter tous les dispositifs de solidarité et, rassurez-vous, les pauvres s'en iront et vous remonterez le revenu médian.

Je dis cela parce que d'une certaine façon cela a été un peu fait. Souvenez-vous quand même des débuts de l'ANRU, des destructions d'immeubles à La Madeleine qui ont été initiées avec l'opération de rénovation urbaine ; souvenez-vous, M. le Président, qu'à cette époque, on ne sait trop pour quelles raisons, Evreux avait été dispensée de reconstruire le même nombre de logements sociaux sur son territoire, et nous nous retrouvons avec un quartier de La Madeleine qui a largement diminué d'effectifs.

Je sais qu'il est un peu cynique de dire cela mais je vous fais un peu une démonstration par l'absurde, car ne regarder la préparation des budgets à venir pendant la mandature que sous l'angle de la gestion, que sous l'angle de la diminution de la dépense, que sous l'angle de la diminution de la fiscalité, et en particulier de la fiscalité des entreprises, revient effectivement à prendre le risque de démonter pour de bon des dispositifs de solidarité sans les avoir vraiment analysés et sans avoir regardé quelles en seraient les conséquences pour les gens.

Je souhaiterais donc que pour les prochains Débats d'Orientations Budgétaires – puisque ce soir, je le répète, il est trop tôt et que vous arrivez – nous puissions vraiment prendre le temps de regarder ce qui a été fait qualitativement, au-delà de la gestion, de regarder ce que signifient ces lignes de dépenses pour les gens et qu'ensuite, s'il le faut, nous réorientions ensemble les axes politiques. Mais pas ainsi et pas en n'ayant simplement en perspective une baisse de fiscalité qui n'aura aucun sens si elle ne rejaillit pas sur l'ensemble des habitants et si elle ne préserve pas la solidarité.

M. Guy LEFRAND

Merci Professeur Silighini. J'apprécie toujours beaucoup vos propos.

M. Gérard SILIGHINI

Je me permets de vous signaler, M. le Président, et puisque vous faites cela régulièrement, que je n'ai jamais été professeur.

M. Guy LEFRAND

Vous l'auriez mérité.

M. Gérard SILIGHINI

Merci. Je considère cela comme un compliment.

M. Guy LEFRAND

Bien sûr. Je voudrais simplement vous répondre sur la forme parce que nous aurons l'occasion de revenir au fond. Je suis quand même surpris que, finalement, le seul moyen que vous ayez trouvé d'améliorer le revenu des habitants d'Evreux est de chasser les plus pauvres alors que, pour ma part, je cherche à les enrichir et à leur faire gagner leur vie.

M. Gérard SILIGHINI

J'ai été un mauvais professeur parce que vous n'avez pas compris.

M. Guy LEFRAND

C'est peut-être pour cela que vous n'êtes pas professeur finalement.

M. Camoin, une dernière intervention s'il vous plaît.

M. Emmanuel CAMOIN

Je voulais juste dire que la solidarité urbaine ne pouvait se concevoir qu'à partir du moment où l'on génère de l'emploi. Il ne sert à rien de faire venir des tonnes et des tonnes de personnes sur la ville d'Evreux pour qu'elles se retrouvent au chômage et qu'elles coûtent assez cher à la ville d'Evreux.

Je vous remercie.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie.

Merci pour ce Débat d'Orientations Budgétaires. J'ai bien compris que certains n'étaient pas contents que je sois arrivé là mais j'y suis, et j'ai bien l'intention d'y rester pendant quelques années. Nous aurons donc l'occasion d'avoir d'autres Débats d'Orientations Budgétaires.

Je vous remercie, je vous souhaite une bonne soirée, et je vous rappelle qu'un petit pot de l'amitié vous attend à côté. Que ceux qui ne se connaissent pas encore en profitent, il s'agit d'un moment de cohésion important.

Le Conseil communautaire :

☞ *DEBAT des Orientations budgétaires 2014, avant le vote du Budget primitif 2014.*

La séance est levée à 20 heures 40.